

AVIS PUBLIC

N° 2022-011

Séance extraordinaire du conseil municipal Adoption des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisation 2023-2025

Suivant les dispositions de l'article 956 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, lundi le 19 décembre 2022, à compter de 20h30.

Au cours de cette séance, le conseil municipal procédera à l'adoption des prévisions budgétaires 2023 et à l'adoption de son programme triennal d'immobilisation 2023-2025.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 9^e jour de décembre.



Le directeur général et
Greffier-trésorier,



Rick Tanguay

Certificat de publication

Je Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie sur mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public n° 2022-011, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 9 décembre 2022.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 13^e jour de décembre 2022.



Le directeur général et
Greffier-trésorier,



Rick Tanguay